



## Rapport annuel 2014

### 1. Divers

#### 1.1 Changement de structure organisationnelle au sein du SEFRI

Après la création du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), né le 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la fusion entre l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) et intégré au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) sous la direction du conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, la structure de l'office a connu un nouveau changement organisationnel effectif au 1<sup>er</sup> avril 2014. L'ancienne unité Maturité gymnasiale (abréviation GYM), qui assure le secrétariat de la CSM, a été renommée Formation gymnasiale (GYM) et intégrée à la division Formation professionnelle initiale et maturités (BGM). Elle est, depuis, placée sous la direction du vice-directeur du SEFRI Jean-Pascal Lüthi, qui succède ainsi à Therese Steffen dans la fonction de «secrétaire de la CSM».

Début novembre, le SEFRI réparti jusque-là sur deux sites a emménagé à la Einsteinstrasse 2, sa nouvelle adresse unique dans le quartier bernois du Kirchenfeld.

#### 1.2 Assemblée annuelle à Delémont, les 7 et 8 novembre 2014

L'assemblée annuelle qui s'est tenue en novembre à Delémont a servi de cadre à un débat de fond sur la «Formation en informatique au niveau gymnasial», défini comme thématique principale de cette édition. *Alexander Repenning* a évoqué son expérience à la lumière de 25 ans d'enseignement à l'Université du Colorado, évoquant notamment les préjugés qui perdurent à l'encontre de l'enseignement informatique et les stratégies possibles pour les dépasser. *Hans Hirschi* a fait le point des discussions actuelles sur la question en Suisse et conclu qu'une discipline «Informatique» avait toute sa raison d'être, pour autant qu'elle offre des possibilités d'application concrète pour les autres disciplines.

Les participants ont fait largement usage de la possibilité de prolonger la discussion; un constat partagé est que les choses évoluent avec une rapidité inouïe dans ce domaine.

La ministre jurassienne Elisabeth Baume-Schneider a accueilli chaleureusement la CSM et a présenté à ses hôtes certaines spécificités de la formation gymnasiale dans le plus jeune canton suisse. L'assemblée s'est conclue dans une ambiance festive et décontractée par un repas de la fête de St-Martin au restaurant «Le Vorbourg».

#### 1.3 Visites d'écoles

Sur les trois visites prévues pour l'année sous revue sur la thématique des travaux de maturité, seules deux ont pu être effectuées dans les délais, pour des raisons d'incompatibilités d'agenda: les visites au *Gymnasium Köniz-Lerbermatt* et au *Liceo cantonale di Lugano 2* ont eu lieu en septembre; la visite du *Collège Rousseau* à Genève a été reportée au 12 janvier 2015.

#### 1.4 Italien

Après que le rapport du groupe de travail «Italien» a été présenté aux médias en novembre 2013, le calme est revenu pour quelque temps sur la question. C'est alors que la CDIP – sur la base du rapport, mais sans concertation avec la CSM – a élaboré *ses propres recommandations* et les a mises en audition.

## 2. Rapport d'activités

### 2.1 Affaires courantes

Différents thèmes figurent périodiquement à l'ordre du jour et peuvent être considérés comme les «affaires courantes» de la CSM. En font partie notamment la définition des thèmes de l'assemblée annuelle et les visites d'écoles, les décisions relatives à la composition (future) du bureau et, surtout, les questions relatives à l'organisation des examens suisses de maturité. La commission a ainsi

- traité diverses demandes de dérogation (33 demandes),
- fixé le choix des œuvres littéraires en première langue nationale pour les différentes sessions de l'examen passerelle, ainsi que celui des «thèmes spéciaux» pour les examens bilingues organisés pour la première fois en Suisse italienne,
- pris connaissance des statistiques d'examen et des rapports de session.

### 2.2 Questions de reconnaissance

Au total, 9 **demandes de reconnaissance** déposées ont été traitées (exercice précédent: 13), dont 5 demandes concernant la reconnaissance de la maturité bilingue selon de *nouveaux critères*. Au final, la CSM a proposé à la CDIP et au DEFR de reconnaître les filières suivantes en 2014:

Can-ton	Etablissements concernés	Objet de la demande
FL	école privée «formatio»	reconnaissance d'équivalence
TG	les 3 écoles cantonales	maturité bilingue selon de <i>nouveaux</i> critères
ZH	une école privée et 17 écoles cantonales	maturité bilingue selon de <i>nouveaux</i> critères
SO	Kantonsschule Olten	maturité bilingue selon de <i>nouveaux</i> critères
TI	Liceo cantonale di Locarno	maturité bilingue I/D
OW	Stiftsschule Engelberg	maturité bilingue D/E
ZH	KS Zürcher Unterland, Bülach	maturité bilingue selon de <i>nouveaux</i> critères
GE	l'ensemble des écoles déjà concernées	maturité bilingue selon de <i>nouveaux</i> critères
ZH	Akad College «Weg 2»	reconnaissance définitive de la maturité gymnasiale

### 2.3 Questions de fond

La commission a traité cinq questions de fond au cours de l'exercice sous revue (contre trois l'exercice précédent):

- ⇒ Après la publication du rapport du groupe de travail «Italien», il s'agissait de définir la conduite à adopter pour la suite: avant de poursuivre le débat au sein de la commission, il était entendu de recueillir l'avis et les souhaits des mandants de l'étude (ce plan n'a cependant pas été réalisé, la CDIP ayant élaboré ses propres recommandations; cf. ch. 1.4).
- ⇒ La «règle des 19 points» proposée par la Commission suisse alémanique de mathématique (*Deutschschweizerische Mathematikkommission, DMK*) pour adapter les possibilités de compenser les notes très basses, censée fondamentalement relever le niveau des connaissances très insuffisantes en mathématiques chez les bacheliers, a fait l'objet d'une discussion de principe et ses effets potentiels ont été débattus. Il a été convenu d'intégrer la question dans la discussion sur les compétences de base nécessaires aux études.
- ⇒ La commission s'est penchée sur l'interprétation des dispositions transitoires (art. 31, al. 2) de l'ordonnance sur l'examen suisse de maturité<sup>1</sup>, en examinant en particulier la manière de régler les cas de rigueur qui peuvent se présenter.
- ⇒ Le canton de Zoug a sondé la possibilité d'accorder une dispensation d'enseignement pour les élèves aux capacités restreintes confirmées par un diagnostic médical. La CSM a répondu que

<sup>1</sup> RS 413.12

des mesures de *compensation au titre de l'égalité des chances* ne peuvent être prises que dans le cadre de *l'examen*.

- ⇒ Les offices de l'enseignement secondaire des cantons du nord-ouest de la Suisse (AG, BL, BS et SO) ont organisé en novembre une conférence sur le thème de la «compensation au titre de l'égalité des chances», à laquelle ils ont invité la CSM à venir y présenter son avis. La commission a donc honoré cette invitation pour présenter sa pratique éprouvée du traitement des demandes de dérogation relatives à l'examen suisse de maturité.

## 2.4 Demandes spéciales

La commission a traité cinq demandes spéciales (exercice précédent: aucune):

- ⇒ Deux demandes émanant du cercle de la commission relatives à des «travaux de maturité organisationnels» et à une éventuelle mention bilingue pour les certificats suisses de maturité ont été examinées.
- ⇒ Une demande d'une école préparant à l'examen «passerelle» relative à une extension d'utilisation des calculatrices autorisées pour les examens a été rejetée par la commission.
- ⇒ La Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS) a demandé à la CSM d'examiner si les conditions fixées à l'art. 6, al. 2, ORM pour un gymnase en trois ans étaient encore remplies dans les cantons NE, JU, VD et BE (partie francophone); dans le cas contraire, il faudrait renoncer à la possibilité du gymnase en trois ans. La CSM se renseignera auprès des cantons mentionnés pour leur demander quels motifs justifient une durée de formation raccourcie.
- ⇒ Le canton ZH s'est renseigné sur la réalisation possible d'une condition posée dans le cadre d'une procédure de reconnaissance.

## 2.5 Demandes

Aucune demande d'autorisation d'une expérience pilote n'a été déposée ou traitée cette année (exercice précédent: 1).

## 2.6 Révision de la réglementation nationale sur la reconnaissance des maturités gymnasiales

Comme au cours des deux exercices précédents, aucune demande de révision n'a été traitée; cependant, le canton GR a demandé une extension de l'art. 13 ORM lors de la prochaine révision.

## 2.7 Examens suisses de maturité: séance des présidents de session

Réunis le 7 novembre 2014 à Delémont, les présidents de session ont

- ⇒ discuté le contenu du rapport Näf relatif à la correction des examens écrits en deuxième langue et examiné la question de l'accessibilité du rapport confidentiel;
- ⇒ échangé leurs vues sur l'appréciation des travaux de maturité, en examinant en particulier, outre les aspects formels (directives, formulaire d'évaluation), la question du travail de maturité «retravaillé» lors de répétitions de l'examen;
- ⇒ paré au problème posé par les examens bilingues dans l'option complémentaire Philosophie en décidant que l'obligation de choisir l'œuvre dans la langue d'immersion serait désormais transformée en simple recommandation;
- ⇒ précisé la procédure d'examen oral en arts visuels, qui n'était pas appliquée partout de la même manière.

## 2.8 Groupes de travail

Le groupe de travail Näf<sup>2</sup> a présenté au printemps 2014 son rapport sur la comparaison des corrections aux examens suisses de maturité. Ce rapport a été discuté lors de la séance des présidents de session.

---

<sup>2</sup> La notion de «groupe» ne convient pas exactement en l'occurrence; il s'agit d'une étude scientifique de l'ancien membre de la commission Anton Näf.

### 3. Statistiques

#### 3.1 CSM

Réuni à quatre reprises, le bureau de la commission a traité un total de 21 affaires (exercice précédent: 19) et échangé des informations sur 31 affaires (exercice précédent: 31)<sup>3</sup>.

En plénum, la commission s'est également réunie à trois reprises<sup>4</sup> pour traiter 17 affaires (exercice précédent: 17) et échanger des informations sur 32 affaires (exercice précédent: 34).

Les indemnités de séances et les frais de déplacement ont généré un coût total d'environ 16 500 francs. Les groupes de travail ont occasionné des dépenses d'environ 2 500 francs durant l'exercice sous revue (exercice précédent: 9 000 francs).

#### 3.2 ESM

Sur l'ensemble des trois régions linguistiques, 2 178 candidats ont passé l'examen suisse de maturité dans le cadre de six sessions d'examen au total. Cela représente une augmentation d'environ 10 % par rapport à l'année précédente et marque une inversion de tendance après deux années de recul du nombre de candidats.

574 certificats de maturité et 190 certificats attestant de la réussite de l'examen complémentaire passerelle ont été délivrés (année précédente: 544 et 174, respectivement).

Les indemnités aux examinateurs, experts et surveillants aux examens ont donné lieu au versement de plus de 900 honoraires.

Environ 60 % des candidats provenaient de la Suisse romande, 30 % de la Suisse alémanique et 10 % de la Suisse italienne. La statistique annuelle des ESM a été présentée lors de la séance plénière du 8 novembre 2014.

L'organisation des examens a engendré des coûts externes d'environ 1,50 million de francs, qui sont presque entièrement couverts par les taxes perçues.

### 4. Personnel

Après que la CSM a débuté la nouvelle période administrative avec dix nouveaux membres, quatre nouveaux membres ont rejoint la commission pour remplacer des départs en 2014:

- *Patrice Clivaz*, COHEP, remplace Jean-Pierre Faivre,
- *Urs Schwager* (TG) remplace Mario Battaglia (BE),
- *Loris Petris* est le nouveau représentant de l'Université de Neuchâtel, fonction dans laquelle il succède à Anton Näf, et
- *Elke Hentschel* est la nouvelle représentante de l'Université de Berne en remplacement de Jürg Schmid.

Après trois ans de travail dans la commission, le représentant de la SSPES *Jacques Mock Schindler* s'est retiré de la CSM à la fin de l'année, en raison d'une charge de travail excessive.

Commission suisse de maturité CSM



Walter Suter  
Président de la CSM

20.02.2015

<sup>3</sup> Certaines affaires ont été traitées à plusieurs reprises.

<sup>4</sup> Les séances du 2<sup>e</sup> cycle ont été annulées faute de points à soumettre à la décision de la commission.